

## PRO-SME<sub>n</sub>

### Programme pour la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Énergie conforme à la norme ISO 50001

Le programme PRO-SME<sub>n</sub> est un programme national d'information et d'action en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

**PRO-SME<sub>n</sub> vise à encourager et soutenir financièrement** la mise en place de Systèmes de management de l'énergie conformes à la norme ISO 50001 par les **entreprises et les collectivités**.

PRO-SME<sub>n</sub> est coordonné et géré par l'Association Technique Energie Environnement, [ATEE](#).

#### ➤ L'intérêt d'un Système de management de l'énergie, SME<sub>n</sub>

Une gestion efficace de l'énergie aide les organisations à réduire leur consommation d'énergie et leur impact sur le réchauffement climatique et à réaliser des économies.

Les actions organisationnelles, telles que la réalisation d'un audit énergétique, la mise en place d'un plan de mesurage de l'énergie ou d'un Système de management de l'énergie, constituent un levier essentiel pour améliorer l'efficacité énergétique des organisations.

Plus particulièrement, la mise en place d'un Système de management de l'énergie, SME<sub>n</sub>, est un vecteur de progrès sur la durée, du fait de sa démarche d'amélioration continue. En outre, c'est un outil qui, au-delà des retombées économiques, permet aux organisations de définir des priorités sur les actions à engager et d'améliorer la compétence du personnel.

#### ➤ La norme ISO 50001

Depuis 2011, la norme internationale ISO 50001 guide les organisations, quel que soit leur domaine d'activité, dans la mise en œuvre d'un SME<sub>n</sub> qui leur permettra d'améliorer leur performance énergétique.

Les objectifs de la norme ISO 50001 (source ISO) sont, notamment d'aider les organisations à utiliser plus judicieusement les ressources en place consommatrices d'énergie, et de promouvoir les meilleures pratiques de management de l'énergie tout en renforçant les bons comportements de ce domaine.

#### ➤ Les freins au déploiement de la norme ISO 50001

Force est de constater que la norme ISO 50001 reste encore peu déployée dans notre pays. Les principaux freins résident dans :

- . la peur de la complexité, notamment dans les PME
- . le coût des prestations externes et le temps à passer par le personnel interne à l'entreprise.

**Ce constat a conduit à la construction d'une réponse, via le Programme PRO-SME<sub>n</sub>.**

#### ➤ Qui peut présenter une demande d'aide ?

Toutes les entités juridiques, qui remplissent les conditions définies par le règlement du Programme, peuvent demander une aide :

- . personnes morales immatriculées au Registre du commerce et des sociétés ;
- . personnes morales de droit privé mentionnées à l'article [L.612-1 du code de commerce](#) ;

. personnes morales de droit public.

Les sites dits « consommateurs électro-intensifs » concernés par l'article [L 351-1](#) du Code de l'énergie ne peuvent pas bénéficier de l'aide.

L'aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs, notamment l'aide de l'ADEME pour la mise en place d'un SME et le bénéfice des dispositions de [l'article 5](#) de l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la 3<sup>ème</sup> période des CEE.

Le renouvellement de certificat ISO 50001 n'est pas éligible.

➤ **Quel est le montant de l'aide ?**

**L'aide s'élève à 20% des dépenses d'énergie du ou des sites situés dans le périmètre de la certification ; l'aide elle est plafonnée à 40.000 € HT.**

➤ **Comment demander l'aide ?**

La marche à suivre se décompose en 2 étapes.

Etape 1 : le candidat dépose un *questionnaire d'identification* lorsque la décision a formellement été prise de lancer une démarche de certification ISO 50001 ; ce dépôt doit intervenir avant le 30 décembre 2017 ;

Etape 2 : lorsque le système de management de l'énergie est certifié, le candidat présente sa demande d'aide justifiée par le certificat ISO 50001 qui lui a été délivré ; cette demande doit être adressée avant le 15 novembre 2018.

**La marche à suivre, les conditions à remplir, les documents à produire, le règlement du programme, les FAQ... : tout est disponible sur le site [www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org).**

➤ **Comment le Programme PRO-SMEn est-il financé ?**

Le Programme est financé par EDF dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. En contrepartie des fonds alloués au Programme, EDF reçoit des certificats d'économies d'énergie, selon une valorisation définie par arrêté ministériel publié au Journal officiel du 19 février 2016.

➤ **Qu'est-ce que l'ATEE ; quel est son rôle dans le Programme**

L'objectif de l'ATEE est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie, ceci afin de concourir à l'objectif national de réduction des gaz à effet de serre, tout en améliorant leur propre rentabilité.

L'ATEE est le coordonnateur et gestionnaire du Programme, via une Cellule opérationnelle qui remplit les missions suivantes :

- diffusion d'informations sur l'intérêt de la norme ISO 50001 et l'existence du Programme ;
- appel et réception des versements du financeur ; délivrance des attestations prévues par [l'arrêté du 4 septembre 2014](#) fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie ;
- réception, enregistrement, validation des demandes d'aides et versement des aides ;
- rapport statistique au COMITE DE PILOTAGE sur le nombre de demandes reçues et le montant total des aides versées ; rapport annuel sur le fonctionnement du Programme.

**[www.pro-smen.org](http://www.pro-smen.org) - contact : [pro-smen@atee.fr](mailto:pro-smen@atee.fr)**